

AVIS D'INFORMATION

(Article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation)

En vertu de l'article R 443.12 du code de la construction et de l'habitation, l'Office Public d'Habitat de la Dordogne dénommé DORDOGNE HABITAT, exécute l'obligation d'information des locataires, prévue audit article et s'appliquant à :

La cession d'une maison d'habitation de type 4 en R+1, d'une surface de 82 m².

Située N°4 La Brande sur la Commune de SARLAT, RDC : séjour, wc, cuisine, buanderie /

Etage : 3 chambres une salle de bains

Cour extérieure / chauffage gaz - **Classe énergie D – 190 KwhEP.m².an**



Prix : 63 140,00 Euros - Le prix pour les locataires de Dordogne Habitat est de 53 670,00 €

La présente publicité est assurée dans le respect de l'article R 443.12 précité et aura une durée de 2 mois, du 13/08/2019 au 13/10/2019.

Les demandes des locataires doivent être adressées par écrit (courriel ou postal) pendant la période de publicité, à DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de Dordogne, Foncier, **CréaVallée Nord - CREAPARK - Bât.2 - 212, boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER** ☎ 05.53.02.15.03. foncier@dordognehabitat.fr

Coulounieix, Le 12/08/2019

La Directrice Générale,



Séverine GENNERET